
Nombre de membres

en exercice: 7

Présents : 6

Votants: 6

Séance du 28 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoquée le 23 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Christian TOMI

Sont présents : Christian TOMI, Michèle BRAL, San Marc MATTEI, Eric MORI, Jean-Luc MORI, Patrick REAL

Représentés :

Absents : Daniel BLAZEJEWSKI

Secrétaire de séance: Michèle BRAL

DE_01_2024

Admission en non valeur de produits irrécouvrables des années 2021 pour un montant de 0,10 euros

Sur proposition du Service de Gestion Comptable de Borgo par e-mail du 07 février 2024 et courrier postal reçu en mairie le 15 février 2024,

Considérant que les créances évoquées sont irrécouvrables en raison de leur faible montant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes suivants :

- Ref R-1-51 de l'exercice 2021 – objet : facture d'eau – montant : 0,10 euros

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 0,10 euros

Article 3 : DIT que la somme sera mandatée sur l'article 6541.

POUR : 6 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0 - REFUS DE VOTER : 0

Op 2401 Dallage place quartier Casa Grisgia

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'étant donné le développement démographique du quartier Casa Grisgia, il devient intéressant d'aménager les espaces communs afin de favoriser la vie de quartier et dans l'optique de faciliter la circulation douce dans l'ensemble du village.

L'installation à venir de plusieurs foyers implique également de sécuriser cet espace en rendant praticable la zone en toute saison, et accessible aux personnes à mobilité réduite ou aux poussettes pour enfants le cas échéant.

Dans ce but, il est proposé de faire un dallage en pierre d'aspect harmonisé avec le dallage effectué dans le quartier voisin de Fornacce.

Monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise individuelle Jean-Marie PIETRERA d'un montant total de :

dix-neuf mille huit cent quarante euros (19 840 €) HT soit vingt-et-un mille huit cent vingt-quatre euros (21 824 €) TTC.

Considérant cette offre, il propose le plan de financement suivant :

	Taux	Montants
Etat	80%	15 872
Commune	20%	3 968
TOTAL		19 840

A cette fin, il demande donc audit Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire. Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte aux voix et à la majorité, décide :

- De faire effectuer les travaux de dallage en pierre de la place du quartier Casa Grisgia ;
- De baser le plan de financement sur l'estimation de cette entreprise ;
- D'appliquer le plan de financement ci-dessus indiqué ;
- De mandater Monsieur le Maire pour toutes signatures des documents afférents à cette affaire.

POUR : 6 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0 - REFUS DE VOTER : 0

Le Maire
TOMI Christian

